



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 22.4.2026
COM(2026) 370 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

AccelerateEU - Union de l'énergie

Une énergie sûre et abordable grâce à une action accélérée

1 INTRODUCTION

Pour la deuxième fois en moins de cinq ans, le danger lié à la **dépendance de l'Europe à l'égard des importations de combustibles fossiles** n'est que trop évident. Les combustibles fossiles importés représentent plus de la moitié (57 %)¹ de l'énergie consommée en Europe. C'est une vulnérabilité qui nous coûte cher. En 2025, l'UE a importé pour plus de 340 milliards d'EUR de combustibles fossiles². Depuis le début du conflit au Moyen-Orient en mars 2026 et la fermeture du détroit d'Ormuz, le prix de nos importations de combustibles fossiles³ a augmenté de 24 milliards d'EUR. En outre, les effets possibles sur la croissance du PIB et l'inflation⁴ sont considérables. La situation au Moyen-Orient reste instable et il est difficile de savoir pour combien de temps, mais une chose est certaine: elle aura, pendant plusieurs mois au moins, des répercussions qui, bien loin d'être limitées au secteur de l'énergie, toucheront aussi les domaines économique et social ainsi que l'emploi.

La hausse des prix est la conséquence immédiate du conflit. Il n'y a pas de menace immédiate pour la sécurité de l'approvisionnement, bien que les stocks de certains combustibles soient limités. L'UE est en train de réduire la part des combustibles fossiles dans la production d'électricité, mais le gaz et le pétrole restent prédominants dans les secteurs du chauffage, de l'industrie et des transports et constituent un intrant essentiel pour certaines chaînes de valeur industrielles (par exemple, les produits chimiques, les plastiques et les engrais). Cela expose les ménages et les entreprises européens, notamment les PME et les industries à forte intensité énergétique et les travailleurs qu'elles emploient, aux flambées mondiales des prix. Dans la situation actuelle, nous devons prendre **en temps voulu des mesures ciblées et temporaires** pour protéger les consommateurs les plus vulnérables, accélérer notre transition vers une énergie propre et l'électrification et préserver la compétitivité de l'industrie européenne.

Ces dernières années, l'UE a considérablement accéléré la transition énergétique vers un système efficace, flexible et interconnecté, fondé sur des sources **d'énergie locales, propres et abondantes**. De nombreux États membres récoltent déjà les fruits de progrès rapides en matière de transition énergétique, ce qui montre que cet objectif est réalisable et qu'il apporte des avantages évidents aux citoyens et aux entreprises. Par exemple, les États membres dans lesquels la part des énergies propres (notamment les énergies renouvelables et l'énergie nucléaire) dans le bouquet électrique est élevée et qui disposent d'un système électrique flexible bénéficiant d'une capacité de réseau et de stockage suffisante ont généralement des prix de l'électricité inférieurs à la moyenne de l'UE et sont actuellement moins touchés par la crise énergétique en cours.

¹ [Eurostat](#), 2024.

² [Eurostat](#).

³ 52 premiers jours Comparaison avec la situation antérieure au début de la crise au Moyen-Orient, en supposant que les volumes importés par l'UE restent identiques Avant la crise, l'UE aurait payé environ 51 milliards d'EUR au cours de la même période, au lieu de 75 milliards d'EUR. Calcul effectué par la Commission à partir de données de Bloomberg, Kpler, LSEG/Refinitiv.

⁴ L'augmentation des prix de l'énergie est l'un des principaux moteurs de la volatilité de l'inflation globale, car elle exerce des effets à la fois directs (prix des combustibles, de l'électricité) et indirects (coûts de production et de transport).

Cela nous rappelle avec insistance combien il est nécessaire d'**accélérer l'électrification, l'intensification de la production locale d'énergie propre et la transition énergétique**. En fonction des choix que nous faisons aujourd'hui, nous aborderons la prochaine crise en position de faiblesse ou en position de force. La transition vers un système énergétique propre, abondant, utilisant des sources locales, sûr, résilient dans le domaine de l'eau et abordable n'a jamais été uniquement une nécessité pour le climat et l'environnement; c'est aussi un impératif socio-économique et dans les domaines de la compétitivité et de la sécurité. Ces objectifs stratégiques se renforcent et se complètent mutuellement et peuvent être atteints en tirant pleinement parti de toutes les technologies propres disponibles tout en veillant à la neutralité technologique. C'est pourquoi, loin d'affaiblir les objectifs à plus long terme consistant à augmenter la production locale d'énergie propre, à parvenir à un système énergétique de l'UE décarboné et résilient et à accroître les capacités de production européennes pour éviter de créer de nouvelles dépendances stratégiques, les mesures d'aide à court terme doivent au contraire les renforcer.

Pour réaliser ces objectifs, il faudra faire preuve d'une détermination sans faille, **intensifier la coordination** et accroître les investissements, mais les avantages liés à l'accélération de la transition vers une énergie propre l'emportent nettement sur les coûts qu'elle représente. Tout retard d'investissement dans la transition énergétique risque d'entraîner des coûts plus élevés pour la société.

La crise actuelle revêt une dimension mondiale très marquée. Pour atténuer les effets de la tension sur les marchés mondiaux, l'UE peut compter sur le poids considérable qu'elle représente en tant qu'acheteur et sur la valeur de son marché unique, source de **force et de solidarité**, en particulier en temps de crise.

Ce plan est une des composantes de la **réponse dynamique de la Commission**, qui évoluera en fonction de la situation. La Commission assurera un suivi étroit de ces mesures et en envisagera d'autres si la situation se détériore. Le plan se compose de cinq domaines d'action clés qui visent à aider les États membres à mettre en place des mesures de soutien à court terme ciblant les consommateurs, en particulier ceux qui sont les plus immédiatement touchés. Il propose également des moyens d'action pour progresser plus rapidement vers un système énergétique plus résilient à moyen et à long terme:

- améliorer la coordination entre les États membres et avec les partenaires internationaux;
- aider les États membres à protéger les consommateurs, y compris l'industrie, contre les fortes hausses de prix, tout en les aidant dans la transition énergétique;
- accélérer la transition vers l'électrification et une énergie propre produite localement;
- renforcer notre système énergétique; et
- stimuler l'investissement en mobilisant des fonds tant publics que privés pour la transition énergétique.

2 ACTION IMMEDIATE PROCURANT DES AVANTAGES RAPIDES

2.1 Les avantages d'une meilleure coordination au niveau de l'UE

Les avantages d'un renforcement de la coordination au niveau de l'UE ne sont plus à démontrer. Les actions conjointes menées dans le cadre du plan REPowerEU à la suite de l'agression en Ukraine se sont révélées capitales pour permettre à l'UE de réduire sa demande de gaz de 18 % (entre août 2022 et mars 2023)⁵, en atténuant les pressions immédiates et en contribuant à la stabilité à long terme. La plateforme énergétique de l'UE ⁶ a permis d'agréger 90 milliards de m³ de demande de gaz à l'échelle européenne. Elle reliait les acheteurs et les fournisseurs et a permis une mise en correspondance de 77 milliards de m³.

La coordination renforcée au niveau de l'UE concernera en premier lieu le **remplissage des installations de stockage de gaz** et le recours à la flexibilité en matière de règles de remplissage, **la mise en circulation de stocks pétroliers**, l'adoption de **mesures d'urgence nationales** et des mesures visant à **garantir la disponibilité de carburant d'aviation et de gazole**, notamment en **optimisant les capacités de production des raffineries**.

Les pénuries de carburant d'aviation peuvent avoir des conséquences non négligeables sur le transport aérien, telles que des annulations de vols, en particulier à l'approche de la haute saison aéronautique estivale. La nature transfrontière du transport aérien exige une coordination européenne pour préserver le bon fonctionnement du marché unique et garantir la continuité de l'approvisionnement dans l'ensemble de l'UE. Il convient d'envisager d'autres sources d'approvisionnement et d'autres types de carburants importés⁷.

La hausse des prix du gazole et des coûts des combustibles de soute fait augmenter les prix du fret et exerce une forte pression sur les secteurs du transport routier, du transport maritime à courte distance et de la navigation intérieure, ainsi que sur la pêche et l'agriculture.

Il faut maximiser la disponibilité et la capacité opérationnelle du secteur européen du raffinage du pétrole pour répondre à la demande actuelle, en particulier pour les carburants d'aviation, étant donné que quelque 40 % des carburants d'aviation consommés dans l'Union sont importés et que, sur la totalité de ces importations, la moitié environ passe par le détroit d'Ormuz⁸. Les capacités de raffinage de l'UE sont caractérisées par une concentration géographique dans certaines régions⁹ et les autres sources d'approvisionnement en produits pétroliers raffinés sont limitées. De ce fait, il est nécessaire d'assurer un suivi coordonné et éventuellement d'engager une action collective pour maximiser la production européenne de raffinage existante, notamment par la mise à disposition coordonnée et rapide de stocks de sécurité.

La coordination des actions est également essentielle pour renforcer les infrastructures militaires pour carburants, en particulier pour l'importation, le traitement, le stockage et la distribution des approvisionnements en carburant d'aviation.

⁵ [Eurostat](#), par rapport aux niveaux antérieurs à la crise.

⁶ Par l'intermédiaire du mécanisme [AggregateEU](#) mis en place entre 2023 et 2025.

⁷ Tels que le Jet A

⁸ Calculs de la Commission à partir de données de Kpler et d'Eurostat.

⁹ Quatre principaux pôles régionaux: nord-ouest de l'Europe, pays nordiques et baltes, Méditerranée et Europe centrale et orientale.

Enfin, l'action extérieure menée par l'UE pour réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles à l'échelle mondiale¹⁰ peut contribuer davantage à rendre l'UE moins vulnérable aux chocs sur les prix de l'énergie, à renforcer sa sécurité et sa résilience et à promouvoir la compétitivité de l'Europe en matière de technologies propres. La coordination et la coopération avec les parties contractantes de la Communauté de l'énergie, en particulier, soutiendront la résilience de nos marchés de l'énergie interconnectés¹¹.

Compte tenu de leur incidence sur les relations extérieures de l'UE, les actions proposées dans la présente communication seront menées de concert avec le Service européen pour l'action extérieure, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Action immédiate de la Commission pour renforcer la coordination au niveau de l'UE:

- [À partir d'avril 2026] **La Commission facilitera la coordination des mesures nationales relatives au remplissage des installations de stockage de gaz** (par exemple, en surveillant étroitement et en coordonnant avec les États membres le calendrier des achats par les acteurs du marché afin d'éviter les flambées de prix dues à une augmentation des achats simultanés) **et à l'éventuelle mise en circulation de stocks pétroliers**, y compris de carburants d'aviation et de gazole (pour laquelle la Commission fournira des analyses de scénarios et coordonnera le calendrier et les volumes par région et pour l'UE). Cela aura lieu, respectivement, au sein du groupe de coordination pour le gaz et du groupe de coordination pour le pétrole.
- [À partir d'avril 2026], les États membres sont encouragés à avoir recours à la flexibilité en matière de remplissage des installations de stockage de gaz (jusqu'à 10 %). **La Commission est prête à évaluer une nouvelle augmentation de l'écart maximum autorisé (jusqu'à 5 % supplémentaires) au titre du règlement actualisé de l'UE sur le stockage de gaz.**
- [À partir d'avril 2026] **La Commission facilitera les contacts entre l'UE et les fournisseurs de pétrole et de gaz de pays partenaires** ayant des profils similaires en matière d'importation d'énergie afin d'améliorer le fonctionnement et la transparence des marchés mondiaux de l'énergie, notamment en **mobilisant pleinement la plateforme de l'UE pour l'énergie et les matières premières**¹² pour dialoguer avec l'industrie. La Commission s'efforcera d'intensifier la coopération internationale en vue d'accroître l'approvisionnement en provenance de pays tiers et par l'intermédiaire du réseau d'accords commerciaux de l'UE.
- [Mai 2026] **La Commission établira une cartographie des capacités de raffinage existantes en Europe, évaluera les besoins et élaborera des mesures** visant à faire en sorte que la capacité de raffinage de l'Union soit suffisante et totalement utilisée pour garantir un approvisionnement résilient pour toute la gamme des produits pétroliers pendant cette crise, ainsi que pour accroître la production locale de biocarburants durables dans l'UE.
- [À partir de mai 2026] **La Commission créera un observatoire des carburants chargé d'établir une cartographie des approvisionnements en carburants pertinents pour le secteur des transports (produits dans l'UE, importés et exportés) et des réserves**

¹⁰ Y compris, par exemple, par la mise en œuvre de la stratégie «Global Gateway», l'initiative de coopération trans méditerranéenne en matière d'énergie et de technologies propres.

¹¹ La Communauté de l'énergie peut également participer aux réunions du groupe de coordination pour le pétrole et du groupe de coordination pour le gaz par l'intermédiaire de son secrétariat et, le cas échéant, selon les sujets de discussion, par l'intermédiaire des parties contractantes de la Communauté de l'énergie. La plateforme de l'UE pour l'énergie et les matières premières reste ouverte aux entreprises des parties contractantes de la Communauté de l'énergie.

¹² https://energy.ec.europa.eu/topics/energy-security/eu-energy-and-raw-materials-platform_en.

*disponibles dans l'UE, y compris, pour autant que la Commission dispose de ces informations, des capacités de raffinage et des réserves de carburant militaires. Dans un premier temps, la Commission coordonnera avec les États membres, les fournisseurs de carburant et le secteur de l'aviation (aéroports et compagnies aériennes) l'**approvisionnement en carburant d'aviation de substitution** et proposera des mesures **visant à optimiser sa répartition** entre les États membres afin qu'il soit disponible dans toutes les régions et tous les aéroports. La Commission évaluera la nécessité de réviser les règles de l'UE relatives aux stocks stratégiques afin d'y inclure des exigences spécifiques applicables au carburant d'aviation.*

- [À partir de **mai 2026**] La Commission publiera des orientations **précisant les possibilités de flexibilité qu'offre actuellement** le cadre législatif de l'UE pour l'aviation, notamment en ce qui concerne les règles relatives aux créneaux aéroportuaires, à la lutte contre le suremport, aux obligations de service public et à l'utilisation d'autres carburants importés, **afin de faire face aux conséquences d'éventuelles pénuries de carburant sur les opérations de transport aérien**, en veillant à préserver le bon fonctionnement du marché unique et à garantir la connectivité aérienne essentielle. **Si la situation s'aggrave** et que les possibilités de flexibilité existantes ne suffisent plus, **la Commission proposera**, lorsque cela se justifie, **des modifications temporaires du cadre législatif applicable de l'UE**.
- [2026] La Commission **entamera le processus de révision de la directive sur les stocks de pétrole** afin de remédier aux faiblesses mises en évidence par la crise actuelle et examinera, entre autres, s'il y a lieu de prévoir des exigences spécifiques applicables aux stocks pour différents produits pétroliers.

2.2 Protéger les consommateurs et l'industrie contre les fortes hausses de prix

Les ménages et l'industrie attendent, de la part des États membres et de l'UE, des mesures qui les protègent contre des augmentations de prix d'une ampleur inattendue. Le budget des ménages est de plus en plus restreint à mesure que le revenu disponible s'amenuise sous l'effet de la hausse des coûts de l'énergie. Cela est déjà perceptible aujourd'hui lorsque les consommateurs font le plein de leur véhicule¹³. En outre, étant donné qu'environ deux tiers du gaz naturel consommé dans l'UE sont utilisés dans les bâtiments et l'industrie, les flambées des prix du gaz entraîneront également des difficultés pour de nombreux consommateurs lorsque ces hausses de prix seront répercutées sur leurs factures énergétiques et, à terme, sur d'autres types de dépenses, telles que les prix des denrées alimentaires. À l'heure actuelle, de nombreux ménages peuvent encore bénéficier des conditions fixées dans les contrats de gaz et d'électricité qu'ils ont conclus avant le début du conflit au Moyen-Orient. Cela pourrait changer à l'échéance de leurs contrats de fourniture. Tous les consommateurs en situation de vulnérabilité sont particulièrement exposés à ce risque.

Compte tenu de la pression persistante et récurrente sur les importations de combustibles fossiles et de la volatilité persistante des prix de l'énergie, **il faut immédiatement adopter des mesures de soutien, mais elles doivent être ciblées, opportunes et temporaires**, et liées à des solutions à long terme (voir exemples à l'annexe II). Ces mesures devraient préserver les

¹³ Actuellement, en Europe, le prix moyen du litre d'essence se situe entre 1,8 et 2,2 EUR et celui du litre de gazole entre 2,0 et 2,4 EUR, alors qu'il était en moyenne de 1,5 à 1,6 EUR pour l'essence et de 1,6 à 1,8 EUR pour le gazole en 2025, source: [Weekly Oil Bulletin](#) (bulletin pétrolier hebdomadaire) de la Commission européenne.

incitations à réduire la demande d'énergie et être cohérentes avec les engagements pris par les États membres au titre du cadre budgétaire de l'UE.

Le cadre législatif de l'UE et les initiatives politiques de la Commission, y compris le train de mesures sur l'énergie citoyenne¹⁴, prévoient déjà de mettre à la disposition des États membres une série de mesures qu'ils pourraient envisager pour apporter une aide immédiate aux consommateurs. Il s'agit, par exemple, de régimes ciblés d'aide au revenu; de chèques énergie, par exemple pour le remplacement des chaudières à gaz; de tarifs sociaux; de réductions des droits d'accise sur l'électricité pour les ménages vulnérables et les industries à forte intensité énergétique; de réductions de la TVA pour l'installation de pompes à chaleur, de systèmes d'énergie solaire photovoltaïque et de batteries de petite taille couplées à ces systèmes; d'incitations fiscales favorisant le passage aux véhicules électriques; de mesures destinées à encourager et à faciliter la participation des consommateurs aux communautés énergétiques et à l'autoproduction d'énergie; et de campagnes encourageant les consommateurs à comparer les fournisseurs d'énergie ou de contrat et à en changer. En outre, afin de soutenir les consommateurs vulnérables, les États membres peuvent déjà introduire, conformément au cadre législatif existant de l'UE, des interdictions temporaires ou totales de l'interruption de fourniture d'énergie. La lutte contre la précarité en matière d'énergie et de transport fait également partie des priorités de la future stratégie de lutte contre la pauvreté.

Des incitations financières ciblées telles que des crédits d'impôt ciblés et des régimes d'amortissement accéléré¹⁵ ou de crédit-bail social peuvent également soutenir l'investissement et accroître le taux de déploiement des technologies propres tout en contribuant à l'augmentation de la capacité de production européenne. Cela pourrait se faire notamment dans des secteurs tels que les véhicules électriques, les pompes à chaleur résidentielles ou industrielles, les panneaux solaires ou les systèmes de stockage par batterie.

Les économies d'énergie et le remplacement de la consommation de pétrole et de gaz par une énergie propre produite localement se sont révélés efficaces pour lutter contre les prix élevés de l'énergie et réduire la dépendance de l'Europe à l'égard des combustibles fossiles importés¹⁶. À court terme, les États membres peuvent obtenir des avantages importants dans de multiples secteurs en combinant des actions en matière d'électrification, d'amélioration de l'efficacité et d'accélération du déploiement de technologies énergétiques propres, y compris, par exemple, des solutions biosourcées durables innovantes (voir exemples à l'annexe II). Le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'UE a également été un outil essentiel pour parvenir à un degré plus élevé de sécurité et d'indépendance énergétiques, car sans le SEQE, l'Europe consommerait aujourd'hui 100 milliards de m³ de gaz supplémentaires, ce qui nous rendrait plus vulnérables.

¹⁴ [Train de mesures sur l'énergie citoyenne](#) (COM/2026/115).

¹⁵ Conformément aux [conclusions du Conseil](#) du 10 octobre 2025 sur les incitations fiscales visant à soutenir les technologies et l'industrie propres.

¹⁶ Les dernières données disponibles montrent que les investissements dans l'efficacité énergétique financés par l'UE renforcent déjà la résilience énergétique de l'Union. À la fin de 2023, les économies d'énergie annuelles réalisées grâce aux fonds de l'UE s'élevaient à 81,9 TWh; source [COM\(2026\) 118 final](#), p. 17. Voir également le projet [ODYSSEE](#) pour de plus amples informations.

Dans les habitations individuelles et les bâtiments, le soutien aux adaptations qui ont une incidence rapide, telles que l'amélioration de l'isolation, le remplacement des fenêtres ou le remplacement des appareils inefficaces, peut **permettre de réaliser des économies d'énergie immédiates et durables** et de réduire les coûts. Le remplacement des chaudières au gaz et au mazout par des pompes à chaleur pourrait réduire de moitié la consommation finale d'énergie dans les bâtiments et réduire les factures énergétiques au fil du temps¹⁷. Une augmentation annuelle du taux de déploiement des pompes à chaleur, qui passerait d'environ 2,4 millions d'unités aujourd'hui à environ 4 millions d'unités d'ici à 2030, non seulement soulagerait les consommateurs, mais aiderait également les États membres à progresser dans la réduction de la consommation moyenne d'énergie primaire du parc immobilier résidentiel d'au moins 16 % d'ici à 2030¹⁸. La Commission encourage les États membres à recourir au mécanisme d'anticipation du SEQE 2 de la Banque européenne d'investissement pour accélérer le déploiement de mesures de décarbonation dans les secteurs du logement et de la mobilité, en particulier au profit des ménages à revenu faible et intermédiaire et des PME.

Étant donné que la majeure partie de la consommation de pétrole concerne le secteur des transports, les actions des États membres devraient être coordonnées et ciblées sur le maintien des flux de marchandises et de la connectivité pour les passagers, tout en promouvant la transition vers l'électromobilité et d'autres solutions de mobilité propre dans tous les modes de transport en tant que voie structurelle pour réduire notre dépendance à l'égard du pétrole dans les transports. Il peut s'agir d'incitations pour les consommateurs à acquérir des véhicules électriques (par exemple, le passage de flottes d'entreprise à des solutions de transport propres¹⁹, comme les véhicules utilitaires lourds électriques ou les transbordeurs électriques de passagers) ou de la fourniture d'une alimentation électrique à quai dans les ports. Pour les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises ainsi que les entreprises qui sont grandes consommatrices d'énergie, les mécanismes de soutien ciblés peuvent inclure des régimes de financement, des bons d'achat ou des modèles de crédit-bail afin de stimuler les investissements dans l'efficacité énergétique et les technologies propres.

Les États membres peuvent envisager d'utiliser leurs dotations au titre du Fonds social pour le climat pour financer de telles mesures en faveur des groupes vulnérables, y compris dans les secteurs des transports et du bâtiment.

En ce qui concerne le transport aérien et par voie d'eau ainsi que la pêche, il convient d'accélérer la transition engagée vers des carburants d'aviation durables (CAD) et des carburants durables pour le transport maritime²⁰, grâce à la mise en œuvre rapide d'incitations à leur production et à leur utilisation dans l'UE²¹. Pour d'autres secteurs, tels que l'agriculture, la pêche, la logistique et la mobilité, un accès accru aux biocarburants durables pour les véhicules à moteur à combustion existants peut garantir leur contribution ininterrompue à la chaîne d'approvisionnement, notamment pour l'alimentation.

¹⁷ Calculs de la Commission.

¹⁸ Par comparaison avec 2020. [Directive \(UE\) 2024/1275 sur la performance énergétique des bâtiments](#)

¹⁹ Proposition de [règlement de la Commission sur les véhicules d'entreprise propres](#) [COM(2025) 994 final]

²⁰ Règlements [ReFuelEU Aviation](#) et [FuelEU Maritime](#).

²¹ [Plan d'investissement pour des transports durables](#) (STIP)

Action immédiate de la Commission pour aider les États membres à protéger les consommateurs et l'industrie:

- [Mai 2026] Lors de la prochaine **réunion informelle des ministres de l'énergie de l'UE qui se tiendra à Chypre le 13 mai 2026**, la Commission présentera un **catalogue de mesures reproductibles visant à réaliser des économies d'énergie et des gains d'efficacité du système**, ainsi que des **mesures visant à remplacer les combustibles fossiles par une énergie propre produite localement**, que les États membres pourront déployer rapidement pour réduire la consommation de pétrole et de gaz à court terme. Ce catalogue, fondé sur une évaluation des mesures les plus efficaces prises depuis 2022, comprendra des exemples d'actions concrètes mises en œuvre avec succès sur le terrain et présentant un potentiel de reproduction à grande échelle dans l'ensemble de l'UE, et présentera les incidences de ces mesures.
- [À partir d'avril 2026] La Commission mettra en place un **répertoire numérique** afin de compiler et de partager des informations non confidentielles sur les mesures d'urgence nationales prises par les États membres, de contribuer à la coordination entre les États membres voisins et de faciliter **le partage et la promotion des bonnes pratiques**.
- [Avril 2026] La Commission adoptera un **cadre temporaire pour les aides d'État** définissant des dispositions permettant aux États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures d'urgence temporaires ciblées pour soutenir certains des secteurs économiques les plus exposés aux flambées des prix.
- [À partir d'avril 2026] La Commission fournira une **assistance continue aux États membres** dans la conception de **mesures ciblées, temporaires et adoptées en temps utile** (y compris des régimes d'intervention sur les prix et d'aide au revenu et des incitations fiscales), visant à soutenir en particulier les PME, les industries à forte intensité énergétique et les ménages, tout en préservant l'incitation à économiser l'énergie et en encourageant la réduction des combustibles fossiles. Les États membres devraient fournir une évaluation des incidences escomptées respectives, y compris leur coût budgétaire, et éviter la fragmentation du marché unique. La Commission fournira des **principes directeurs et facilitera l'élaboration de modèles** à cet égard. Les États membres peuvent également prendre des mesures en matière d'imposition des bénéfices exceptionnels afin de garantir l'équité sociale; la Commission respectera les décisions des États membres, apportera son aide et partagera les bonnes pratiques en matière de mesures nationales et évaluera ces mesures et leur incidence sur le marché unique. La Commission est prête à soutenir tous les États membres qui doivent, à court terme, appliquer des taux de taxation de l'énergie inférieurs aux niveaux minimaux actuels de l'UE, tout en évitant d'accroître la demande de combustibles fossiles et d'exacerber les déséquilibres entre l'offre et la demande.
- [Avril 2026] La Commission continuera de **faciliter la mise en œuvre de l'autonomisation et de la protection des consommateurs** dans l'ensemble des États membres **au moyen d'orientations** sur la protection des clients vulnérables contre les interruptions de fourniture, l'accélération et la simplification du changement de fournisseur d'énergie et de contrat énergétique, la participation aux communautés énergétiques et l'autoconsommation, l'amélioration de la gestion des risques liés aux fournisseurs et la protection des consommateurs pendant la transition énergétique.
- [À partir de mai 2026] La Commission **encouragera et contribuera à développer**, notamment par l'intermédiaire du Conseil d'investissement pour la transition énergétique et de la Coalition pour le financement de l'efficacité énergétique, **des régimes de crédit-bail social pour les technologies propres et efficaces que les États membres sont encouragés à utiliser** pour soutenir l'adoption rapide, par exemple, des véhicules

électriques, des pompes à chaleur résidentielles et des batteries de petite taille²². La Commission est prête à **aider les États membres à mettre en place des incitations financières**, telles que des crédits d'impôt ciblés, pour le déploiement rapide de technologies énergétiques propres telles que les véhicules électriques, les pompes à chaleur industrielles et domestiques, les batteries en aval du compteur et le stockage thermique industriel, tout en veillant au respect des engagements pris au titre des règles budgétaires.

- [Avril 2026] La Commission a déclenché le mécanisme de soutien en cas de crise prévu au titre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture²³, qui permet aux États membres d'indemniser les opérateurs des secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation en cas d'augmentation des coûts d'exploitation et de pertes de revenus découlant directement de la situation au Moyen-Orient.

3 ACTION IMMEDIATE POUR PRODUIRE DES AVANTAGES DURABLES

3.1 Accélérer la transition vers l'électrification et une énergie propre produite localement

En prenant des mesures immédiates pour obtenir de bons résultats à moyen terme, les pays de l'UE peuvent remplacer d'importants volumes de pétrole et de gaz **grâce à l'accélération de la transition vers une énergie propre, locale et abondante**, notamment par l'électrification et le déploiement de l'énergie solaire thermique et de l'énergie géothermique ainsi que d'autres sources d'énergie renouvelable, du nucléaire, du biométhane, des biocarburants durables et de l'hydrogène.

Par exemple, la capacité de production d'électricité renouvelable déployée chaque année devrait passer à 100 GW/an²⁴, notamment au moyen de nouveaux projets à grande échelle dans le domaine des énergies renouvelables et d'un déploiement accéléré de l'énergie solaire²⁵, qui peuvent produire des résultats rapides²⁶. Pour obtenir des résultats à un rythme soutenu, il est donc essentiel de rationaliser les régimes nationaux d'octroi de permis conformément aux exigences fixées dans la législation de l'UE²⁷. Au-delà des efforts de transposition, la

²² Complétant d'autres modèles d'incitation tels que les subventions, les garanties, les prêts ou les modèles d'énergie en tant que service, qui sont plus fréquemment utilisés pour des technologies comme les batteries de petite taille et les pompes à chaleur.

²³ [Décision d'exécution de la Commission reconnaissant la situation au Moyen-Orient](#) depuis le 28 février 2026 comme un événement exceptionnel entraînant une perturbation importante des marchés.

²⁴ Conformément au [pacte pour une industrie propre](#) [COM(2025) 85 final]. Ce taux de déploiement des capacités renouvelables fait référence à la capacité en courant continu, qui équivaut à environ 85 GW de capacité en courant alternatif utilisée dans la pratique standard de déclaration statistique.

²⁵ La production solaire est l'une des sources de production d'électricité les plus abordables et présente un potentiel de déploiement très important, notamment dans les bâtiments résidentiels, y compris sur les balcons, le long des routes et dans les installations commerciales de grande taille.

²⁶ Depuis 2021, l'UE a installé environ 260 GW de capacité renouvelable (204 GW d'énergie solaire photovoltaïque et 57 GW d'énergie éolienne), ce qui a permis de réaliser des économies de gaz pour la production équivalentes à environ 15 milliards de m³ en 2025 (soit environ 5 % des importations annuelles de l'UE).

²⁷ Tous les États membres devraient déjà avoir transposé et mis en œuvre l'ensemble des exigences en matière d'octroi de permis pour les énergies renouvelables et les infrastructures connexes au titre de la législation de l'UE

concentration en début de période de la mise en œuvre peut produire des résultats concrets. D'ici la fin de 2026, la durée des procédures d'octroi de permis devrait diminuer dans toute l'Europe pour atteindre deux ans au maximum²⁸, et chaque État membre devrait libérer le potentiel des zones d'accélération des énergies renouvelables en établissant au moins une.

Un autre levier d'action essentiel consiste à développer au maximum les actifs existants dans le domaine des énergies renouvelables. Le rééquipement et la modernisation rapides des fermes éoliennes, y compris des parcs éoliens en mer, soutenus par des régimes d'autorisation rationalisés spécifiques pour le rééquipement, et la modernisation d'autres installations renouvelables telles que les centrales hydroélectriques, peuvent rapidement apporter un soulagement supplémentaire bien nécessaire en augmentant la capacité de production disponible.

L'énergie nucléaire est un élément important des stratégies de décarbonation, de compétitivité industrielle et de sécurité d'approvisionnement. Près de la moitié des États membres disposent d'énergie nucléaire dans leur bouquet énergétique national. Les plans nationaux actualisés en matière d'énergie et de climat²⁹ indiquent que la capacité nucléaire installée devrait augmenter. Les centrales nucléaires fournissent de l'électricité propre, adaptée pour améliorer l'intégration du système et offrant une flexibilité facilitant le déploiement d'autres technologies propres. Ces avantages profitent à l'ensemble du système énergétique de l'UE. La mise en place de nouveaux petits réacteurs modulaires³⁰ ou le fait d'éviter le retrait prématuré³¹ de capacités nucléaires existantes peuvent contribuer à réduire la nécessité d'utiliser des combustibles fossiles, y compris pour le chauffage urbain et les procédés industriels. Comme indiqué dans la stratégie PINC, il existe également un potentiel inexploité en ce qui concerne les centrales nucléaires existantes³².

La crise actuelle appelle également à accélérer l'électrification³³ afin de mettre un terme à l'exposition aux chocs sur les prix des combustibles fossiles et aux dépendances à l'égard des importations. En 2024, 71 % de la production d'électricité dans l'Union provenaient de sources

sur l'énergie, et en particulier de la directive sur les énergies renouvelables (y compris les zones d'accélération des énergies renouvelables, l'intérêt public supérieur en faveur des projets dans le domaine des énergies renouvelables et des délais d'octroi de permis plus courts pour le rééquipement des installations existantes). Au moment de la publication de la présente communication, les États membres étaient toujours en train d'adopter et de notifier leurs mesures nationales de transposition à la Commission.

²⁸ Conformément à la directive sur les énergies renouvelables, y compris des délais plus courts pour les zones d'accélération des énergies renouvelables, tandis que les délais de mise en œuvre pour les projets très complexes tels que certains projets en mer peuvent être plus longs.

²⁹ [Évaluation à l'échelle de l'UE de la version finale des plans nationaux en matière d'énergie et de climat](#), COM(2025) 274 final.

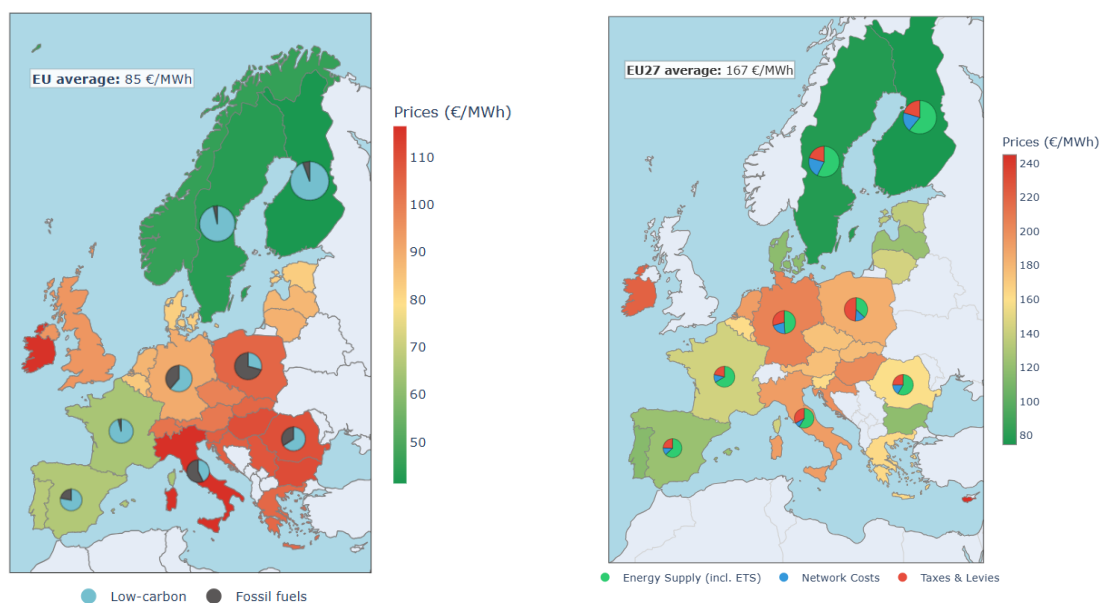
³⁰ Communication de la Commission intitulée «[Stratégie pour le développement et le déploiement de petits réacteurs modulaires \(PRM\) en Europe](#)», COM(2026) 117 final.

³¹ Communication de la Commission intitulée «[Programme indicatif nucléaire](#) présenté en vertu de l'article 40 du traité Euratom – version finale (après avis du Comité économique et social européen)», COM/2026/120 final.

³² Selon les plans nationaux, si les États membres étendaient la durée de vie des réacteurs existants à 70, voire à 80 ans, et que tous les nouveaux projets de construction prévus étaient livrés à temps, la capacité installée pourrait atteindre 144 GW en 2050.

³³ Taux d'électrification de 23,4 % en 2024. Le [pacte pour une industrie propre](#) et le [plan d'action pour une énergie abordable](#) ont introduit un indicateur de performance clé sur la part de l'électricité dans la consommation finale d'énergie, fixant à 32 % la part de référence d'ici à 2030.

d'énergie propres³⁴, contribuant à alimenter le système en énergie à faible coût. Toutefois, l'électricité représente moins d'un quart de la consommation finale d'énergie³⁵. Pour garantir un approvisionnement énergétique abordable et préserver la compétitivité industrielle, il est nécessaire de transférer une part croissante de la demande d'énergie (transports, bâtiments, industrie, etc.) des combustibles fossiles vers l'électricité afin de faire bénéficier les consommateurs des avantages d'une énergie propre et renouvelable tout en améliorant l'efficacité du système.



Graphique 1. Corrélation entre les bouquets énergétiques propres et le caractère abordable de l'électricité (marché de gros 2025 — à gauche; marché de détail industriel S1 2025 — à droite) [Source: DG ENER]

L'électrification stimulera également la production intérieure de technologies propres dans l'UE, par exemple les pompes à chaleur résidentielles et industrielles. Selon les estimations du secteur, plus des deux tiers des pompes à chaleur installées en Europe sont produites en Europe³⁶. Si la demande potentielle est claire, les fabricants seront davantage incités à accroître leurs capacités dans l'UE et à investir dans le développement des compétences.

Doubler la capacité installée des pompes à chaleur commerciales et résidentielles permettrait de réduire la consommation de combustibles fossiles de 200 TWh³⁷. En outre, les systèmes de chauffage et de refroidissement urbains constituent des leviers efficaces pour accélérer l'électrification. Ils sont susceptibles d'offrir de la flexibilité du côté de la demande de plus en plus nécessaire dans le système électrique, au moyen de grandes pompes à chaleur, de chaudières électriques et d'un stockage thermique, et de faciliter la récupération de la chaleur

³⁴ <https://ec.europa.eu/eurostat/web/interactive-publications/energy-2026>.

³⁵ Eurostat

³⁶ European Heat Pump Association (EHPA) [Association européenne des pompes à chaleur (EHPA)], [Heat pumps made in Europe](#) (*Pompes à chaleur fabriquées en Europe*).

³⁷ Cette économie représenterait environ 8 % de la consommation actuelle d'énergie pour le chauffage des locaux dans les bâtiments.

fatale. Une expansion ambitieuse du réseau de chaleur peut permettre de réaliser d'importantes économies de gaz naturel³⁸.

Un autre domaine essentiel pour accroître l'électrification de l'économie est celui des transports. Au-delà des incitations visant à promouvoir la croissance des ventes de véhicules électriques, une infrastructure de recharge suffisante est essentielle à l'adoption de cette technologie. Tandis que les infrastructures de recharge pour les voitures et les camionnettes ont augmenté beaucoup plus rapidement au cours des cinq dernières années que le parc de voitures électriques, les infrastructures de recharge pour les camions font défaut³⁹.

L'augmentation de la part de l'énergie solaire thermique, pas uniquement dans les bâtiments mais aussi dans les systèmes de chauffage et de refroidissement urbains, grâce au rééquipement des installations solaires thermiques existantes et au lancement de nouveaux projets, y compris pour le stockage thermique, pourrait permettre de réaliser d'importantes économies d'énergie. Cet élément est particulièrement important pour l'industrie, en particulier dans le secteur de l'alimentation et des boissons, dans le secteur des produits chimiques (en particulier pour les besoins en matière de chaleur industrielle jusqu'à environ 400 °C) et dans l'agriculture, par exemple pour les serres.

L'énergie géothermique peut aussi remplacer le gaz naturel dans les réseaux de chauffage et de refroidissement urbains et, dans certains cas, contribuer à la production d'électricité⁴⁰. Il est donc important de soutenir le déploiement rapide de nouveaux projets géothermiques et d'étudier les possibilités de rééquiper les installations existantes. Les pompes à chaleur industrielles peuvent fournir de la chaleur industrielle généralement jusqu'à environ 200 °C ou améliorer la production de chaleur basse température, ce qui permet d'accroître la récupération de la chaleur fatale dans l'industrie et les systèmes de chauffage et de refroidissement urbains.

Le biogaz et le biométhane peuvent également jouer un rôle plus stratégique dans le remplacement des combustibles fossiles importés, en particulier dans les secteurs où l'électrification est plus difficile. La production de biométhane dans les installations existantes pourrait être augmentée d'environ 10 à 30 %. Les projets de biométhane dans les exploitations agricoles et les coopératives peuvent réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles tout en fournissant des revenus supplémentaires aux agriculteurs et en créant de la valeur locale, en particulier dans les zones rurales, grâce à la conversion des déchets, des résidus et du fumier en énergie et en engrais. Dernier élément, les solutions circulaires pour le biogaz, le biométhane et les nutriments recyclés peuvent renforcer la résilience, contribuer à la compétitivité et réduire l'exposition aux chocs de prix mondiaux.

Enfin, étant donné que la montée en puissance de l'hydrogène demeure lente, l'UE devrait soutenir l'accélération de la transition de l'industrie vers des combustibles décarbonés, tout en

³⁸ Mathiesen et al. (2023), [Heat matters: The missing link in REPowerEU \(La chaleur importe: le chaînon manquant dans REPowerEU\)](#)

³⁹ En outre, la conversion des dépôts pour les flottes d'autobus et les flottes de camions à émissions nulles reste un défi considérable en matière d'investissement pour de nombreuses villes et de nombreux opérateurs.

⁴⁰ Selon les estimations d'Ember, les technologies géothermiques de nouvelle génération pourraient fournir jusqu'à 301 TWh par an dans l'UE, soit environ 42 % de la production actuelle de charbon et de gaz. [Geothermal energy in Europe](#) (L'énergie géothermique en Europe), février 2026, Ember

garantissant des conditions de concurrence équitables pour tous les utilisateurs d'électricité et en réduisant au minimum le coût de l'électricité.

Action immédiate de la Commission pour aider les États membres:

- [T2 2026] *La Commission prendra des mesures relatives à l'électrification, au chauffage et au refroidissement et à l'énergie géothermique. Entre autres mesures, la Commission fixera un **objectif d'électrification**, proposera des mesures visant à réduire le rapport de prix entre l'électricité et les combustibles fossiles et des mesures visant à accélérer l'adoption de solutions d'électrification, par exemple au moyen d'un instrument fondé sur le marché pour les pompes à chaleur, et s'attaquera aux obstacles dans les secteurs de l'industrie, des transports⁴¹ et du bâtiment ainsi qu'aux obstacles intersectoriels à l'électrification de l'économie. Il s'agit notamment de supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles, qui compromettent la compétitivité relative de l'électricité par rapport à d'autres vecteurs énergétiques.*
- [À partir de mai 2026] *En ce qui concerne l'énergie géothermique, la Commission soutiendra les États membres et les parties prenantes pour collecter des données géologiques détaillées et créera une **base de données au niveau de l'UE**. La Commission étudiera aussi la possibilité de mettre en place **des systèmes de réduction des risques liés à la géothermie et des régimes d'assurance**, en collaboration avec des bailleurs de fonds publics, y compris des banques nationales de développement, afin de limiter les risques liés aux investissements et de mobiliser davantage les capitaux privés. Dans le cadre de l'initiative «Global Gateway», la Commission s'est engagée à promouvoir, entre autres, **la coopération internationale sur les projets d'énergie géothermique**, le cas échéant.*
- [Mai 2026 et au-delà] *En ce qui concerne l'énergie solaire thermique, la Commission, en collaboration avec la coalition pour le financement de l'efficacité énergétique, contribuera à l'instauration de régimes d'aide publique en faveur de **l'adoption de projets solaires thermiques à grande échelle**.*
- [À partir de 2026] *En ce qui concerne le **biométhane**, la Commission continuera de soutenir la production de molécules gazeuses d'origine non fossile, y compris le biogaz et le biométhane durables, conformément au plan REPowerEU⁴², notamment les projets de biogaz et de biométhane dans les exploitations agricoles et les coopératives, en accordant une attention particulière à l'expansion des installations existantes, en réduisant les goulots d'étranglement en matière d'octroi de permis et en améliorant le transport de matières premières durables entre les régions.*
- [T2 2026] *À l'issue d'une évaluation et compte tenu du fait que l'essor du marché de l'hydrogène est plus lent que prévu, la Commission proposera un **réexamen ciblé des critères de production de l'hydrogène renouvelable, tout en sauvegardant les investissements existants**. Cela soutiendra la décarbonation de l'industrie et accélérera le développement d'électrocarburants d'aviation durables (eSAF) et d'électrocarburants durables pour le transport maritime (eSMF) produits à partir d'hydrogène. La*

⁴¹ Y compris les véhicules utilitaires lourds.

⁴² [Feuille de route en vue de mettre un terme aux importations d'énergie russe](#), COM(2025) 440.

Commission clarifiera davantage les méthodes applicables aux processus reposant à la fois sur l'hydrogène renouvelable et sur la biomasse en tant que matière première en vue de faciliter la production d'eSAF tout en préservant des conditions de concurrence équitables et en maintenant des critères de durabilité ambitieux, y compris l'additionnalité, la comptabilisation précise des émissions tout au long du cycle de vie et la prévention du double comptage. D'ici au 30 juin 2026, la Commission lancera une consultation publique sur un projet de méthodologie définissant des critères pour l'introduction éventuelle d'approches alternatives pour la reconnaissance de l'électricité à faible intensité de carbone provenant de centrales nucléaires.

- **[D'ici à l'été 2026] La Commission recensera les capacités dont dispose l'Europe pour compléter le pétrole et le gaz en tant que matières premières destinées à la production de produits chimiques, de céramique, de verre, de plastiques et d'engrais au moyen de matériaux circulaires et biosourcés, et collaborera avec l'industrie pour recenser et lever les obstacles à leur déploiement à court terme.**

3.2 Renforcer notre système énergétique

Comme le montre cette crise, la modernisation et la transformation fondamentale de notre système énergétique ne sont plus une question d'ambition, mais une nécessité absolue pour garantir la résilience. Pour tirer pleinement parti de cette situation, il est indispensable que les États membres mettent en œuvre rapidement et intégralement l'acquis de l'UE dans le domaine de l'énergie et que les colégislateurs accélèrent les négociations relatives au train de mesures sur les réseaux européens. Cela permettra d'accélérer la mise en œuvre des projets, y compris des projets d'intérêt commun (PIC) et des projets d'intérêt mutuel (PIM), tout en définissant une approche souple du revenu de congestion national provenant des zones internes de dépôt des offres, tenant compte des circonstances nationales. Des réseaux sont nécessaires pour permettre à l'électricité de circuler au prix le plus bas depuis son lieu de production jusqu'à son lieu de consommation. Il est nécessaire d'intensifier le déploiement d'infrastructures électriques transfrontières pour atteindre l'objectif indicatif de l'UE d'au moins 15 % d'interconnexion électrique d'ici à 2030, garantissant ainsi une véritable union de l'énergie.

L'initiative «Autoroutes de l'énergie» cible huit corridors prioritaires, répondant aux besoins les plus urgents en matière d'infrastructures énergétiques qui nécessitent un soutien et un engagement rapides supplémentaires, afin de remédier aux goulets d'étranglement qui entravent les progrès. Il faut désormais passer à la vitesse supérieure. En cas de besoin, d'autres autoroutes de l'énergie pourraient être envisagées à l'avenir. Les mesures visant à utiliser les réseaux de manière plus efficace et plus souple, notamment grâce à la numérisation, et à améliorer la productivité du réseau réduiront considérablement les coûts et contribueront à intensifier les efforts consentis aux fins de l'électrification de plusieurs secteurs, dont celui du chauffage et du refroidissement.

L'interconnectivité, les réseaux énergétiques intelligents, l'accès aux réseaux et la productivité du réseau sont également des conditions préalables pour de nombreux fournisseurs de services, outre les compteurs intelligents, qui aident les consommateurs à réduire leurs factures énergétiques ou à réagir aux signaux de prix en ajustant la demande. Le déploiement généralisé de compteurs intelligents est essentiel pour débloquer la participation active de la demande à

grande échelle et permettre aux consommateurs de participer aux marchés de la flexibilité, réduisant ainsi les pics de demande et la volatilité des prix. Une telle approche est soutenue par des actifs tels que les batteries, les véhicules électriques et les pompes à chaleur, ainsi que par des processus comme les systèmes de gestion et les solutions faisant appel à la technologie «de véhicule à réseau» ainsi que l'automatisation fondée sur l'IA. Afin d'accroître la flexibilité du système et de contribuer à faire baisser les prix régionaux et nationaux de l'énergie, chaque État membre devrait déployer des compteurs intelligents pour couvrir au moins 50 % de ses consommateurs finals d'ici à 2031. Cela va de pair avec des structures de prix qui encouragent l'utilisation de services de flexibilité et de stockage afin de mieux intégrer les énergies propres et d'en tirer un meilleur parti.

Pour mettre en place un système énergétique résilient alimenté par des sources d'énergie propre et locale, il est essentiel de veiller à la disponibilité de capacités de stockage de l'électricité et de l'énergie thermique ainsi qu'à leur flexibilité, y compris en ce qui concerne les batteries et l'hydroélectricité par pompage. L'UE dispose actuellement d'une capacité de stockage de 55 GW, qu'elle doit augmenter massivement pour la porter à 200 GW d'ici à 2030, les batteries jouant un rôle important dans cette augmentation. À cette fin, il est essentiel que de tels projets bénéficient d'un soutien politique dès la phase de planification.

Actions immédiates:

- **[D'ici à juillet 2026]** *La Commission invite les colégislateurs à conclure les négociations relatives au train de mesures sur les réseaux d'ici à l'été et les aidera à y parvenir. Cet effort est primordial pour accélérer le déploiement de projets dans le domaine des énergies renouvelables et de projets de stockage de l'énergie, y compris les dispositifs de stockage à grande échelle, qui sont indispensables, et pour moderniser les infrastructures de réseau, ce qui contribuera à réduire les prix de l'énergie et les dépendances à l'égard des importations.*
- **[T2-T3 2026]** *La Commission continuera de collaborer avec les États membres pour accélérer la mise en œuvre de l'initiative «Autoroutes de l'énergie». En s'appuyant sur les avancées déjà enregistrées concernant le projet d'île d'énergie de Bornholm, la Commission renforcera l'engagement politique, consacrera des ressources et mobilisera tous les outils disponibles pour renforcer les cadres d'investissement et lever les obstacles, notamment en s'attaquant aux goulets d'étranglement qui entravent encore le déploiement rapide de ces projets*
- **[À partir de mai 2026]:** *La Commission aidera les États membres et les parties prenantes (par exemple au sein du groupe de travail sur l'union de l'énergie et des groupes régionaux de haut niveau) à recenser les installations de production d'électricité, y compris les fermes éoliennes, qui sont proches de la fin de leur cycle de vie et les installations qui pourraient faire l'objet d'un rééquipement afin de contribuer à accélérer la hausse de l'approvisionnement en électricité dans les mois à venir. Ils étudieront également les moyens de continuer à intensifier le déploiement des énergies renouvelables.*
- **[Mai 2026]** *La Commission aidera les États membres, en leur apportant un soutien au moyen de son instrument d'appui technique, à mettre en œuvre des réformes clés dans le*

secteur de l'électricité, par l'intermédiaire d'une académie de la réglementation de l'énergie.

- [Mai 2026] La Commission adoptera une **proposition législative dans les domaines de la fiscalité et des redevances réseau**. L'objectif sera de faciliter la transition vers un système énergétique plus électrifié, plus efficace et plus résilient, à même d'abaisser les factures d'électricité pour tous les consommateurs. La proposition fournira des incitations pour faire une utilisation optimale et rentable des infrastructures de réseau, encouragera une consommation respectueuse du système, clarifiera le cadre permettant aux autorités de régulation nationales de procéder à des réductions ciblées des redevances de réseau, y compris pour les industries à forte intensité énergétique, et permettra aux États membres de supprimer les restrictions à la réduction des taxes sur l'énergie pour certains utilisateurs, tels que les industries à forte intensité énergétique et les ménages vulnérables, tout en veillant à ce que l'électricité soit moins taxée que le gaz.
- [2026-2027] La Commission assurera un **suivi rigoureux de la mise en œuvre de la législation de l'Union** en la matière en recourant à tous les outils à sa disposition, y compris **la procédure d'infraction**, en ce qui concerne, par exemple, l'octroi de permis, le stockage, la flexibilité et la maximisation de la capacité d'échange entre zones, afin de hâter le déploiement de l'énergie propre. Pour accélérer les progrès, elle procédera à une **évaluation rapide des principales dispositions**, fournira des **orientations pragmatiques sur la mise en œuvre**, y compris au moyen de **recommandations** de la Commission, et aidera les États membres à garantir une application harmonisée et cohérente dans l'ensemble de l'UE.

3.3 Stimuler l'investissement

La réponse de l'UE à la crise énergétique actuelle repose sur la stimulation des investissements. Nous devons **mobiliser des fonds publics — au niveau de l'UE et au niveau national — pour catalyser et accroître les investissements privés**. Le fait d'anticiper et d'accélérer les investissements dans la transition énergétique et dans les solutions circulaires dès aujourd'hui permettra de rompre une fois pour toutes avec le schéma de dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

Des ressources importantes sont déployées au niveau de l'UE pour la transition énergétique, y compris au cours du dernier volet de la facilité pour la reprise et la résilience (219 milliards d'euros). Les plans pour la reprise et la résilience comprennent déjà de nombreuses réformes et de nombreux investissements qui aident les États membres à moderniser leurs systèmes énergétiques. Ceux-ci doivent être achevés au plus tard le 31 août 2026, conformément aux délais fixés dans son architecture juridique⁴³. Depuis 2021, le mécanisme de financement pour une infrastructure pour carburants alternatifs du MIE a engagé plus de 2 milliards d'EUR pour

⁴³ Conçu pour combattre les effets et conséquences néfastes de la crise liée à la COVID-19 dans l'Union et soutenu par les moyens supplémentaires extraordinaires et temporaires prévus dans la décision relative aux ressources propres, l'instrument de la FRR a, à sa création, été assorti de délais très stricts qui sont fixés dans le règlement EURI, le règlement FRR et la décision relative aux ressources propres et qui sont impératifs.

des projets de déploiement d'infrastructures de recharge et de ravitaillement pertinentes pour les carburants alternatifs pour tous les modes de transport. Le MIE Énergie soutiendra des projets transfrontières d'infrastructures énergétiques et des projets transfrontières dans le domaine des énergies renouvelables à hauteur de 5,84 milliards d'euros entre 2021 et 2027.

La politique de cohésion apporte également un soutien important à la transition énergétique. Le récent examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion a réaffecté environ 1,2 milliard d'EUR aux priorités énergétiques, lesquels peuvent désormais servir à répondre à la crise actuelle.

Le soutien constant de l'UE à la recherche et à l'innovation dans le domaine des technologies énergétiques propres a mobilisé des financements tant publics que privés pour la transition, y compris pour l'expansion des technologies innovantes, produisant ainsi des solutions qui sont désormais testées, fiables et déjà déployées sur le marché. Pour ceux qui sont sur le point d'atteindre une certaine échelle, une action et un soutien coordonnés et continus au niveau de l'UE et des États membres sont nécessaires pour éviter la fragmentation des financements publics et accélérer le déploiement.

Toutefois, les fonds publics ne seront pas suffisants pour couvrir les besoins importants de la transition énergétique en matière d'investissements (estimés à 660 milliards d'EUR par an jusqu'en 2030). Afin de mobiliser des investissements privés⁴⁴, y compris par des investisseurs institutionnels tels que des compagnies d'assurance et des fonds de pension qui gèrent plus de 12 mille milliards d'euros dans l'UE, avec la possibilité d'orienter de nouveaux investissements vers des projets critiques de transition énergétique, la Commission a adopté une stratégie d'investissement dans les énergies propres en mars 2026.

L'encadrement des aides d'État permettra également aux États membres de soutenir les investissements stratégiques dans les infrastructures énergétiques et les technologies propres tout en préservant des conditions de concurrence équitables au sein du marché intérieur⁴⁵.

Action immédiate:

- [T2-T3 2026] *La Commission organisera un **sommet sur les investissements dans les énergies propres** qui réunira le secteur des services financiers, y compris les grands*

⁴⁴ Les banques et les compagnies d'assurance sont incitées à accroître leurs investissements au titre des cadres programmatiques législatifs, ce qui facilite les investissements en fonds propres dans des domaines essentiels à la compétitivité et à la sécurité économique à long terme de l'Europe, y compris le secteur de l'énergie.

⁴⁵Au 14 avril 2026, dix-huit décisions en faveur des technologies propres et du budget, portant approbation de 19 mesures d'aides d'État pour un budget total de 32,76 milliards d'EUR, avaient été adoptées au titre du CISAF. Quatre de ces mesures, représentant un budget total de 20,22 milliards d'EUR, ont été approuvées au titre de la section 4.1 sur les énergies renouvelables. Une mesure (dotée d'un budget de 608,5 millions d'EUR) a été approuvée au titre de la section 5 sur la décarbonation de l'industrie. Enfin, quatorze mesures ont été approuvées au titre de la section 6.1 relative aux capacités de production de technologies propres (pour un budget total de quelque 11,93 milliards d'EUR). Par ailleurs, au cours de la même période, la Commission a approuvé 7 mesures d'aide à la décarbonation industrielle au titre des lignes directrices concernant les aides d'État au climat, à la protection de l'environnement et à l'énergie (CEEAG), pour un budget total de 6,8 milliards d'EUR.

investisseurs institutionnels, des acteurs industriels de premier plan, des promoteurs de projets et des bailleurs de fonds publics, afin d'accélérer le financement privé. Le sommet **ciblera les solutions immédiates et à forte incidence** (par exemple, des solutions de stockage telles que les batteries, les infrastructures de recharge des véhicules électriques ou l'électrification). ou les carburants durables pour l'aviation et le transport maritime.

- **[À partir d'avril 2026]** La Commission **coordonnera un exercice de l'UE** (AccelerateEU investment chapter) **visant à fournir aux États membres les moyens et l'aide nécessaires**, notamment par l'intermédiaire des groupes d'experts des États membres, **pour qu'ils tirent le meilleur parti des financements de l'UE disponibles** (par exemple, les fonds de la politique de cohésion) **et qu'ils réaffectent les fonds de l'UE, lorsque c'est possible et, selon les préférences des États membres et des régions, en faveur d'investissements liés à l'énergie** qui peuvent avoir une incidence rapide et atténuer les effets de la hausse des prix de l'énergie, par exemple en:
 - A) renforçant les mesures existantes relatives à la réduction de la consommation d'énergie, au déploiement des énergies propres (pompes à chaleur, solaire photovoltaïque, éolien ou batteries, par exemple) aux solutions circulaires et aux investissements dans des infrastructures énergétiques critiques plus solides et plus sûres, ainsi qu'à la promotion du déploiement d'infrastructures de recharge et à la production de carburants durables pour l'aviation et le transport maritime.
 - B) prévoyant des compléments aux mesures existantes ou en élargissant le champ d'application de celles-ci, notamment en instaurant des mesures de lutte contre la précarité énergétique en complément de mesures existantes en matière d'efficacité énergétique; en étendant le champ d'application de l'énergie solaire photovoltaïque à l'agrivoltaïque; en étendant la portée des procédures d'autorisation accélérées et simplifiées;
 - C) accélérant la mise en place des mesures pertinentes prévues dans les plans pour la reprise et la résilience, en faisant bon usage des indicateurs fournis dans la communication de la Commission intitulée dans la communication de la Commission intitulée «NextGenerationEU – La voie vers 2026», y compris la possibilité de procéder à des injections de capital dans les banques et institutions nationales de développement,.
- **[À partir d'avril 2026]: La Commission évaluera si des mesures supplémentaires doivent être prises pour simplifier les règles afin d'accélérer le déploiement des fonds de l'UE** en faveur des investissements dans la transition énergétique.
- **[D'ici juillet 2026]** La Commission adoptera une **proposition législative visant à mettre à jour et à moderniser le système d'échange de quotas d'émission de l'UE**. La Commission consultera les États membres sur la mise à jour des référentiels du SEQE. Cela complétera les modifications déjà proposées de la réserve de stabilité du marché en vue de stimuler sa force de frappe. Dans le cadre de son réexamen, la Commission augmentera également le soutien financier mis à la disposition de l'industrie pour sa transition vers une énergie propre par l'intermédiaire de la banque pour la décarbonation de l'industrie, en mobilisant 100 milliards d'EUR de financement. Afin d'assurer un déploiement rapide, cette mesure comprendra un renforcement des investissements financé par 400 millions de quotas du SEQE de l'UE, ce qui garantit la

rapidité et la solidarité, dans le but de renforcer la sécurité des investissements afin d'accroître les investissements dans la décarbonation de la part des industries à forte intensité énergétique de l'Union. Dans ce contexte, afin de garantir la solidarité, les États membres à faible revenu auront un accès garanti à l'aide fournie au titre du renforcement des investissements dans le cadre du SEQE. En outre, la Commission envisagera également d'étendre en termes de volume et de durée le soutien aux carburants d'aviation durables au titre du SEQE pour l'aviation et étudiera un mécanisme analogue pour les carburants durables pour le transport maritime produits dans l'UE.

- [À partir d'avril 2026]: La Commission **aidera les États membres qui souhaitent étudier les possibilités d'utiliser les recettes issues du SEQE de l'UE en faveur de mesures ciblées qui mobilisent et accélèrent les investissements dans l'électrification** (par exemple, dans les domaines des transports ou du chauffage), **la décarbonation industrielle et les applications circulaires en aval**, ainsi que les **investissements contribuant à réduire les prix de l'électricité**, y compris par une augmentation de la capacité de production d'électricité renouvelable, à condition que ces investissements contribuent à l'électrification des ménages et à la décarbonation industrielle⁴⁶. La Commission continue d'encourager les États membres à envisager de telles affectations des recettes du SEQE.
- [À partir d'avril 2026]: La Commission **collaborera avec la coalition européenne pour le financement de l'efficacité énergétique afin d'élaborer des produits financiers normalisés pour le chauffage propre et la rénovation** et de mettre au point et promouvoir de nouveaux modèles commerciaux de services énergétiques qui apportent un soutien direct aux PME dans le cadre du déploiement de solutions en matière d'efficacité énergétique et d'électrification.
- [À partir d'avril 2026]: La Commission continuera de soutenir les États membres au sein de la **coalition des États pionniers pour les électrocarburants d'aviation durables** dans le cadre de l'organisation de l'enchère simultanée annoncée de 2 milliards d'EUR concernant les e-CAD et encouragera une participation renforcée des États membres.

⁴⁶ Le soutien aux investissements industriels peut être conçu conformément à la section 4.5 de l'encadrement des aides d'État dans le cadre du pacte pour une industrie propre, sous réserve que 100 % des recettes du SEQE soient utilisées pour des investissements dans la décarbonation, comme l'exige l'article 10, paragraphe 3, de la directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union.